



Chalon Sur Saône, le 26 avril 2020

Madame, Monsieur le/la Maire
Monsieur le Président du
Conseil Départemental

Objet : Ouverture des établissements scolaires et de petite enfance

Lors de son allocution du 13 avril dernier, le Président de la République a annoncé le maintien du confinement le « *plus strict* » jusqu'au 11 mai afin de « *permettre au plus grand nombre de retourner travailler, redémarrer notre industrie, nos commerces et nos services. Le gouvernement préparera sans délai ces réouvertures avec les partenaires sociaux pour que des règles soient établies afin de protéger les salariés au travail. C'est la priorité...* »

La CGT comme de très nombreuses autres organisations, constate le lien entre cette annonce et celle de la réouverture des crèches, écoles, collèges et lycées.

En effet, cette décision est totalement incompréhensible. Le taux de contamination qui devrait atteindre 70% de la population pour garantir l'immunité collective d'après des épidémiologistes n'étant pas atteint dans notre département. Cette réouverture précoce entraînerait donc une « deuxième vague » dont nous serions les victimes à coup sûr.

Au nom de la sécurité et de l'efficacité le 16 mars dernier, le Président avait décidé de fermer tous les établissements de petite enfance et scolaires. Qu'y aurait-il de changé à cette réalité et ce danger depuis le 16 mars ? Sauf à penser que l'école servirait uniquement de garderie pour les enfants de salariées sommées de reprendre leur activité.

Cette annonce inquiète à juste titre vos administrés pour leurs enfants, mais aussi pour la propagation du virus. Elle inquiète également les personnels des établissements d'enseignement et les enseignants eux-mêmes.

La commission culture du Sénat a même souligné « Une décision empreinte d'impréparation et d'improvisation » et « Des scénarii ne reposant pas sur un avis scientifique » et « Sans concertation » avec les responsables territoriaux.

Le simple bon sens les amène à faire le constat que même avec la meilleure volonté de tous les acteurs, le respect des gestes barrières, la mise à disposition de protections individuelles, la distribution et la bonne utilisation de savon, la mise à disposition de moyens de transport sécurisés entre le domicile et l'établissement ... sont concrètement impossibles !!

Et pourtant, si de son côté le Président de la République s'est contenté de l'annonce, la décision et les conditions de la mise en œuvre vous incombent. C'est vous, au titre des compétences qui vous sont conférées qui porterez la responsabilité de la propagation du virus si vous ne remplissez pas les conditions d'un transport et d'un accueil parfaitement sécurisé face au COVID 19 pour les élèves. Ce qui, nous insistons là-dessus, est impossible.

En cas de propagation au sein de la communauté éducative, au-delà des familles, ce sont tous les personnels dont le Code du travail et les statuts engagent également votre responsabilité d'employeur en matière de santé et de sécurité au travail qui seraient touchés !

C'est pourquoi la CGT vous demande de ne pas rouvrir les crèches, les écoles et les collèges à partir du 11 mai mais bel et bien en septembre.

En ce qui nous concerne, nous encouragerons et soutiendrons tous les collègues, tous les personnels qui refusent de reprendre le travail, chacun sachant pertinemment que les garanties de protection sanitaire ne pourront être assurées.

Certes, il est possible que l'on vous objecte le pouvoir supérieur de l'État et la possible substitution du Préfet, ce qui toutefois restera largement à démontrer sur le plan du droit. Quoi qu'il en soit, votre refus de réouverture sera un acte de responsabilité politique fort dans la lutte contre cette pandémie. Charge au gouvernement de prendre les siennes, en arrêtant de souffler le chaud et le froid dans la gestion de cette crise partagée entre la lutte contre le virus et les intérêts financiers.

Sachant compter sur votre compréhension et votre engagement dans cette action,

Veillez agréer, Madame, Monsieur l'expression de notre haute considération.

Sandra Gaudillère

Yannick Segaud

Gérard Robin

La CGT Educ'Action 71

CSD 71

Syndicat du Conseil
départemental